



ARRETE N° 2025_0127

ARRETE DE VOIRIE portant règlementation de la circulation - Rue des Primevères

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6 ;
VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
VU le Code de la Route et notamment les articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
VU la demande en date du 27/02/2025 de l'entreprise LEBRETON SASU représentée par Monsieur LEBRETON Fabien domiciliée ZI Le Bois Carré – Rue du Bois Planté 45210 FERRIERES EN GATINAIS, pour des travaux de terrassement et de raccordement pour ENEDIS (tranchée route et trottoir), rue des Primevères à Villemandeur,
Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

Article 1 : A compter du 24/03/2025 et pendant une période de 30 jours, le stationnement sera interdit et la circulation réglementée (alternance manuelle avec sens prioritaire de circulation et vitesse limitée à 30km/h) dans la rue des Primevères.

Article 2 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 3 : Après travaux, le domaine public occupé sera remis dans son état initial. Les cotes de niveau du trottoir doivent être respectées. Tous ces travaux sont à réaliser par le pétitionnaire et à ses frais.

Article 4 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 5 : L'entreprise LEBRETON SASU est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 6 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise LEBRETON SASU, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise LEBRETON SASU, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 03/03/2025

Le Maire



Denise BERBAN

Date d'affichage : 03/03/2025



Demande d'arrêté de police de la circulation

802980035

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6 1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **LEBRETON** Prénom : **Fabien**
Dénomination : **ENTREPRISE LEBRETON SASU** Représenté par :
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : **ZI Le Bois Carré - Rue du Bois Planté**
Code postal **4 5 2 1 0** Localité : **FERRIERES EN GATINAIS** Pays : **France**
Téléphone **0 2 3 8 9 6 0 4 5 4** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : **contact@sasu-lebreton.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : **Rue des Primevères**
Code postal **4 5 7 0 0** Localité : **VILLEMANDEUR**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : **Travaux de terrassement et de raccordement pour ENEDIS - TRANCHEE ROUTE ET TROTTOIR**
N° de chantier délivré par la Collectivité ¹⁰ : _____
Date prévue de début des travaux : **2 4 0 3 2 0 2 5** Durée des travaux (en jours **calendaires**) : **3 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours **calendaires**) : **3 0** Date de début de réglementation **2 4 0 3 2 0 2 5**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

¹⁰ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyon pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : _____ Prénom : _____
Dénomination : _____ Représenté par : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal Localité : _____ Pays : _____
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : _____

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000*** Plan des travaux 1/200 ou 1/500*** Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000***

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **FERRIERES EN GATINAIS**

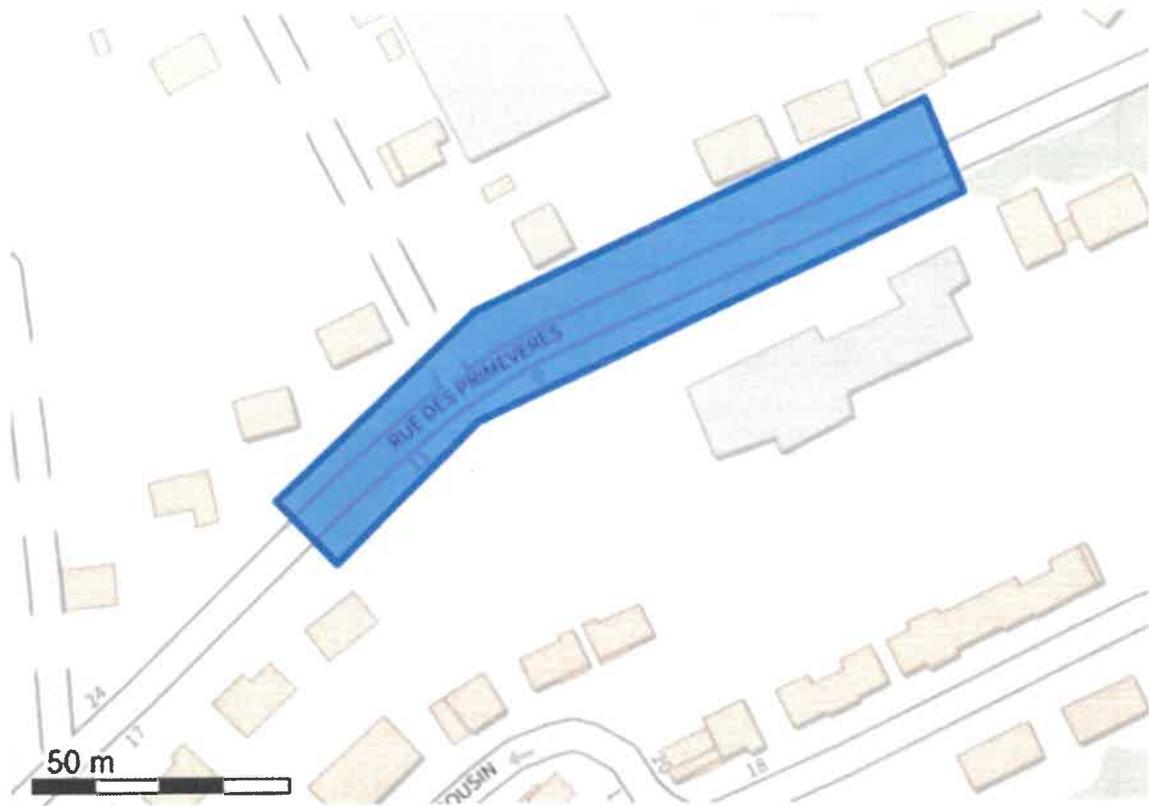
Le : **27 02 2025**

Nom : **LEBRETON**

Prénom : **Nelly**

Qualité : _____





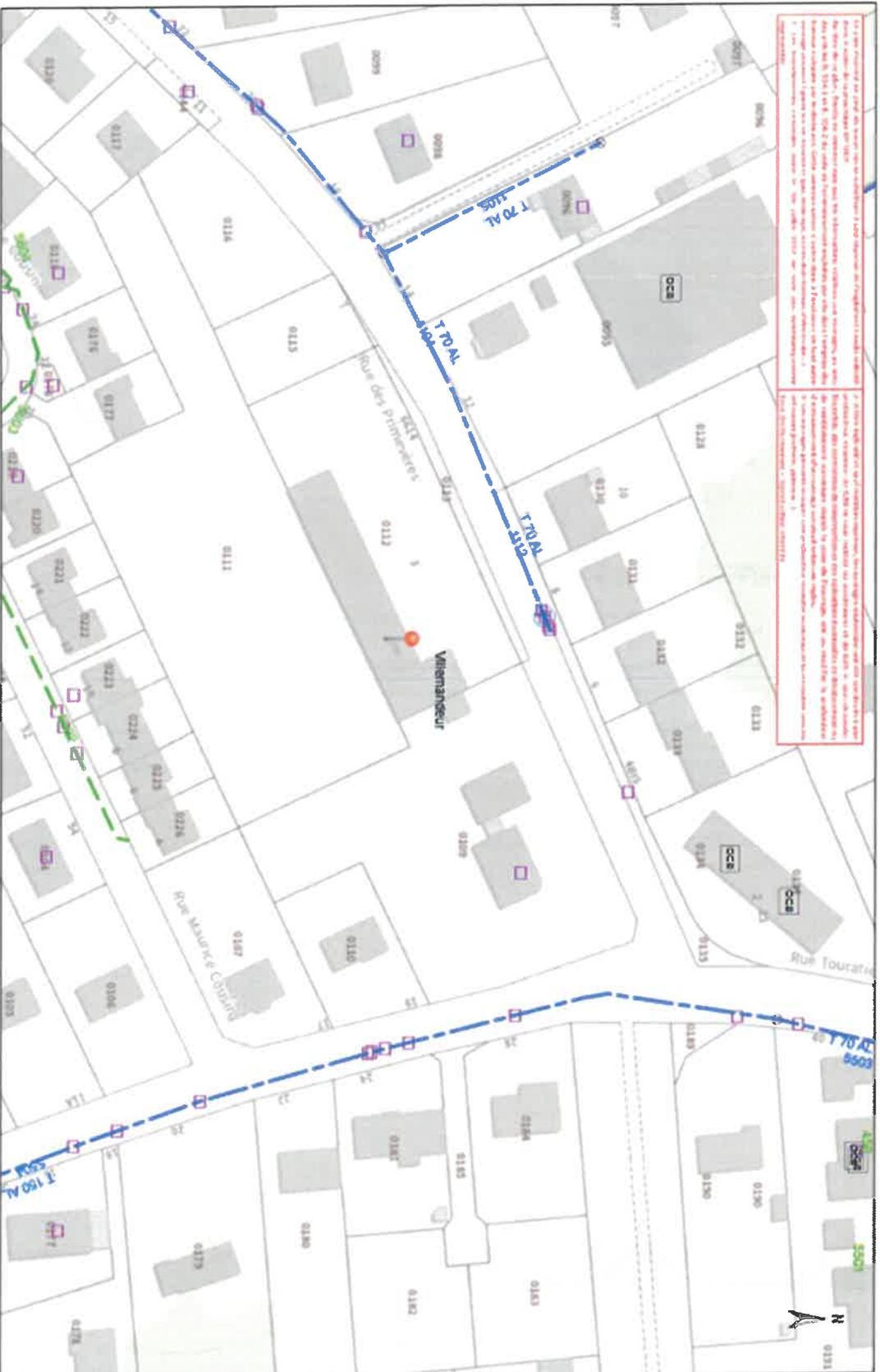
Système géodésique : **WGS 84**
 EPSG : 4226

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon srsName='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4226'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.70389397,47.99288789 2.70426277,47.99311755 2.70393339,47.99351983 2.70343047,47.9938882 2.70423418,47.99351285 2.70373473,47.9929787 2.70389397,47.99288789</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(47.992889 2.703894); (47.993118 2.704263); (47.993520 2.703934); (47.993888 2.703630); (47.993313 2.704294); (47.992980 2.703733); (47.992988 2.703894);
```



06/02/2025
10:25:10